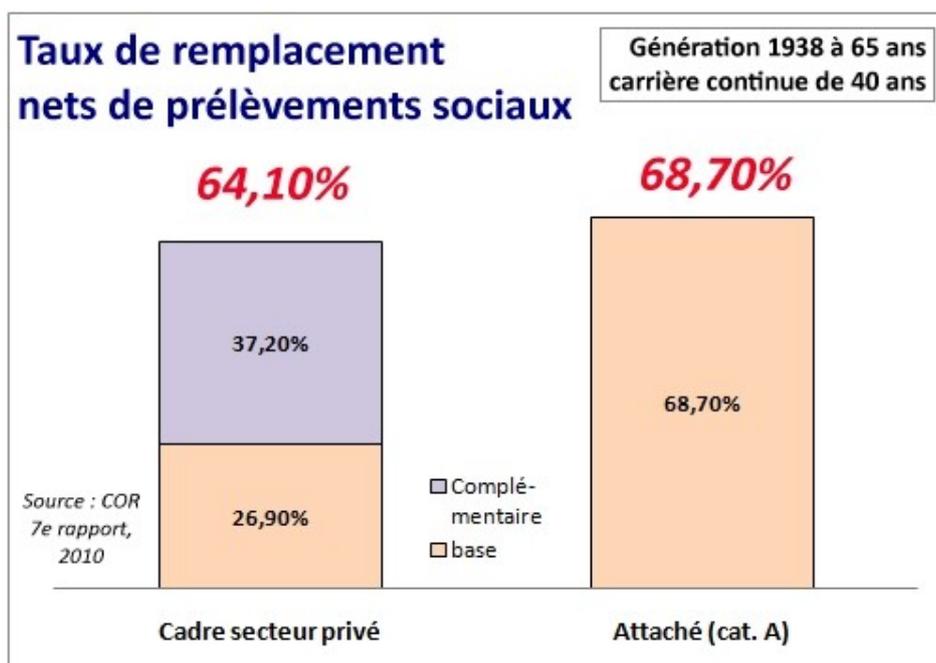


Privé public : deux régimes différents

Comparer « les 25 ans » du seul régime de base des salariés (CNAV) avec les « six mois » des fonctionnaires n'a pas de sens. On méconnaît alors le poids des retraités complémentaires dans le privé (Arrco/Agirc) : un deuxième étage inexistant dans le secteur public.

7^e rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), 2010, p. 43 ►►►

« D'autre part, **excepté pour les affiliés aux régimes spéciaux**, les retraités cumulent retraite de base et retraite(s) complémentaire(s). Pour les salariés du secteur privé, **la part des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO dans la retraite totale croît avec le niveau de salaire** : parmi les hommes ayant effectué une carrière complète, cette part passait en 2004 de 36 % pour un non-cadre (sur un total de 1 291 € par mois) à 58 % pour un cadre (sur un total de 2 478 €). »



Ce n'est pas une comparaison statistique, mais une illustration parlante de la différence des structures de retraites qu'expliquent l'histoire et les évolutions spécifiques des carrières. C'est un premier élément à prendre en compte, pas le seul.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Dossier « Retraites » sur le site fédéral UNSA Éducation : <http://tinyurl.com/yzdqsvv>.
- 7^e rapport du Conseil d'orientation des retraites (2010) : <http://www.cor-retraites.fr/article363.html> (p. 51)
- 3^e rapport du COR (2006) : <http://www.cor-retraites.fr/article289.html> (Annexe 15 [annexes, partie II], p. 53)